

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N°114/2019

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	18 SEPTEMBRE 2019	18 SEPTEMBRE 2019
40	21	28		
<b>OBJET :</b> MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)				
<b>EXPOSE :</b> Suite aux élections municipales de la commune d'Eygalières il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au sein de la CLECT.				

L'an deux mille dix-neuf,

le vingt-quatre septembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Agora de Maussane-les-Alpilles, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI, Président.

**PRESENTS :** Mmes et MM. BLANC Michel, BONET Michel, BONNAUD Christian (Représentant de M. FENARD Michel), CAVIGNAUX Michel, CHERUBINI Hervé, FAVERJON Yves, GARNIER Gérard, GESLIN Laurent, GUENOT Jacques, GUIGNARD Stephan, HALDY Jean, JODAR Françoise, LAUBRY Patricia, LICARI Pascale, PELISSIER Aline, ROGGIERO Alice, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoit, VIDAL Denise, WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** Mmes et MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BASSO Gilles, CALLET Marie-Pierre, GATTI Régis, GUILLOT Pierre, JODAR Jacques, LEMOIGNE Chantal, MANGION Jean, MILAN Henri, PEROT-RAVEZ Gisèle, PRIEUR DE LA COMBLE Inès,

**PROCURATIONS :**

- De M. BLANC Patrice à M. CAVIGNAUX Michel
- De MME. BONI Maryse à MME ROGGIERO Alice
- De M. DELON Pascal à M. WIBAUX Bernard
- De M. GALLE Michel à M. GARNIER Gérard
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. SAUTEL Jack
- De MME. GAZEAU-SECRET Anne à MME SCIFO-ANTON Sylvette
- De M. SANTIN Jean-Denis à MME. LICARI Pascale

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

## Le Conseil communautaire,

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C IV,

**Vu** la délibération n°107/2016 de la communauté de communes de la Vallée des Baux Alpilles, en date du 18 décembre 2016, modifiée par la délibération n°75/2018 en date du 29 mai 2018, portant désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

**Considérant** la nécessité de désigner un membre du Conseil Communautaire représentant la commune d'Eygalières,

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Conseil Municipal de la commune d'Eygalières a désigné, par délibération en date du 24 juin 2019, Monsieur Bernard WIBAUX comme nouveau représentant au sein de ladite commission.

**Délibère :**

**Article 1 : désigne** Monsieur Bernard WIBAUX comme représentant de la commune d'Eygalières au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées composées de dix membres ;

**Article 2 : entérine** la décision du Conseil Municipal de la commune d'Eygalières ;

**Article 3 : modifie** la composition de ladite commission comme suit :

COMMUNES	REPRESENTANTS
AUREILLE	Monsieur Régis GATTI
LES BAUX DE PROVENCE	Monsieur Michel FENARD
EYGALIERES	Monsieur Bernard WIBAUX
FONTVIELLE	Monsieur Michel GALLE
MAS BLANC DES ALPILLES	Monsieur Laurent GESLIN
MAUSSANE LES ALPILLES	Monsieur Jack SAUTEL
MOURIES	Monsieur Patrice BLANC
LE PARADOU	Monsieur Benoît VENNIN
SAINT ETIENNE DU GRES	Monsieur Jean MANGION
SAINT REMY DE PROVENCE	Monsieur Yves FAVERJON

Par : **POUR : 28 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).